

FICHE SIGNALÉTIQUE

PATRIMOINE OBLIGATIONS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 19/06/2025 sous la référence n° VP25098


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne


WVA
4446 Rue
Télé: 05 38 38 38
Casablanca

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations MLT
- Sensibilité min : 3
- Sensibilité max : 7
- Indice de référence : 100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds PATRIMOINE OBLIGATIONS est de surperformer son indice de référence.

Dans cette optique, le FCP optera pour une gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, visant à offrir le meilleur rendement et ce, en investissant essentiellement sur le marché des taux marocain (BDT, titres garantis par l'Etat, TCN, Obligations).

Le fonds pourra également investir sur les marchés actions et internationaux dans un but de diversification afin de tenter d'améliorer le rendement du portefeuille.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira ses actifs à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM "actions et diversifiés" n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prêts et d'emprunts de titres et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

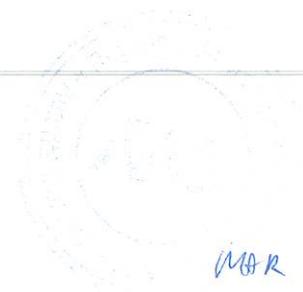
Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans le respect des règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP PATRIMOINE OBLIGATIONS inclut les éléments ci-après:

- Bons du Trésor,
- Titres de créances garantis par l'Etat marocain,
- Actions cotées à la Bourse de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions,
- Titres d'OPCVM,
- Titres de FPCT,
- Titres d'OPCC,
- Titres de créances négociables,
- Obligations,
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public.



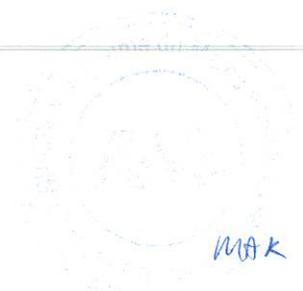
II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Affectation des résultats : capitalisation entière. Capitalisation intégrale des résultats.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1% HT des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.
Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur
(7) Prestations de la société de gestion « Wafa Gestion » :	85% * Frais de gestion
(8) Prestations de l'établissement de gestion « GESTFONDS » :	15% * Frais de gestion



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **27/03/2025, GP25050**
- Etablissement de gestion : **GESTFONDS**
- Société de gestion : **WAFI GESTION** représentée par **Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **ATTIJARIWAFI BANK** représentée par **Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWAFI BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88
WAFI GESTION	M. Taib MAATA	0522 45 38 38

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

